

Liste de prix et CGV Granulats + Bétons + Recyclage

Carouge, Vernier, Sézegnin

Valable dès le 1^{er} juillet 2022



HolcimPartner.ch

HolcimPartner.ch est notre plate forme numérique qui vous offre de nombreux avantages:



Commande digitale et planificateur: à tout moment et de n'importe où, avec le suivi de vos livraisons en temps réel.



Documents & rapports: accès à tous vos documents numériques (ex: les factures) et créez vos rapports Excel selon votre sélection.



Signature numérique: signez vos bons de livraison directement en ligne.



Gestion des utilisateurs: ajoutez ou modifiez vos utilisateurs.

HolcimPartner.ch s'ouvre soit depuis votre ordinateur, soit via l'application téléchargée «Holcim eShop» (dans l'App store d'Apple ou le Play store de Google).

Si vous avez d'autres questions ou besoin d'aide, veuillez contacter notre équipe d'assistance: digital-support-che@holcim.com

Holcim (Suisse) SA

App 'Holcim eShop' téléchargez-la maintenant!



Pas encore inscrit?

Scannez le QR avec votre Smartphone ou inscrivez-vous en seulement 1 minute directement sur holcimpartner.ch/fr/login!

Vous n'avez besoin que de votre numéro de client (numéro à 5 ou 6 chiffres) et votre numéro de chantier (numéro à 9 chiffres) que vous trouverez sur votre facture ou sur un bon de livraison)!

Sommaire

Contacts	4 - 5
Informations techniques sur les bétons à propriétés spécifiées	6 - 7
Bétons NPK	8 - 9
Béton de recyclage selon le cahier technique SIA 2030:2021	10
Surcharge CO₂	12 - 13
Bétons de performance	14
Selfpact – Le béton autocompactant	14
Shotpact – Le béton projeté	14
Lightpact – Le béton léger et isolant	14
Bétons durables	15
Evopact et EvopactPLUS bétons à propriétés spécifiées	15
Bétons pour pieux forés	15
Bétons classiques	16
Bétons à propriétés spécifiées	16
Bétons non normés à base de granulats recyclés	16
Autres bétons et mortiers	17 - 18
Bétons non normés	17
Mortiers non normés	18
Renseignements et suppléments de prix bétons	18
Pompes à béton	19
Indications techniques sur les granulats pour béton selon la norme SN EN 12620	20
Granulats	21
Renseignements et suppléments de prix granulats	22
Acceptation des matériaux	22
Services de laboratoire béton et granulats	22
Renseignements, tarifs et suppléments de prix transports	23
Conditions générales	24
Conditions générales de livraison pour le béton	25
Conditions générales de livraison de granulats	26

Toujours le bon matériel au bon endroit au bon moment

Contacts

Conseils et ventes

Bétons et granulats

Téléphone +41 58 850 05 00

adm-satigny-che@holcim.com

Commandes et transports

Bétons

Téléphone +41 58 850 90 89

Commandes et transports

Granulats

Téléphone +41 58 850 06 24



Yann Verboux

Responsable des ventes Genève

Téléphone +41 79 435 42 38

yann.verboux@holcim.com



Romain Roger

Directeur de marché Genève

Téléphone +41 79 306 41 09

romain.roger@holcim.com



Jean-Pierre Allegret

Vente technique Genève

Téléphone +41 79 930 54 28

jean-pierre.allegret@holcim.com

Genève

1 Carouge | Bétons

Centrale de Carouge
Holcim Granulats et Bétons SA
Rte des Jeunes 85
1227 Carouge

2 Vernier | Bétons

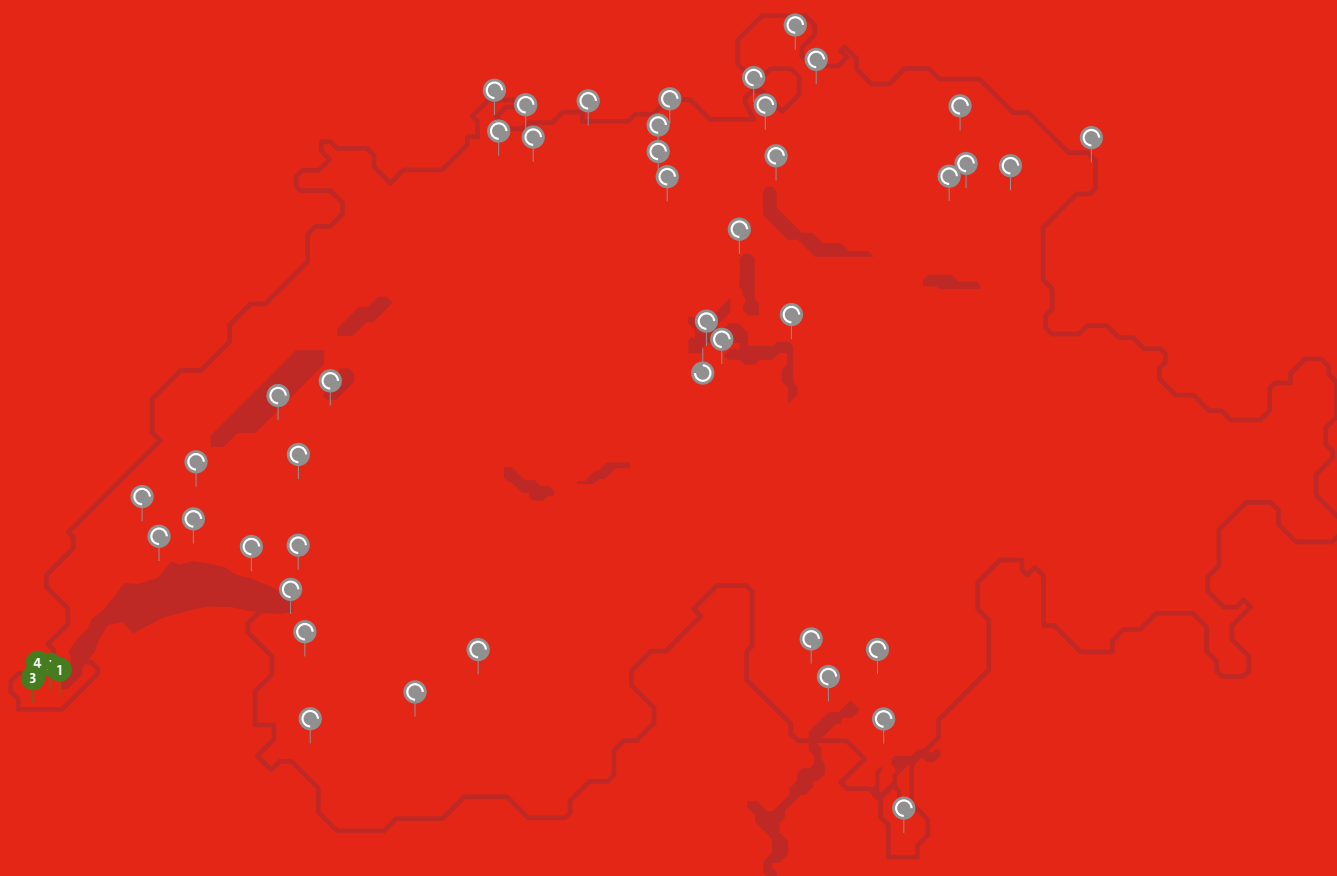
Centrale de Vernier
Holcim Granulats et Bétons SA
Rte de Vernier 140
1214 Vernier

3 Sézegnin | Granulats

Gravière de Sézegnin
Holcim Granulats et Bétons SA
Rte de Sézegnin
1285 Athénaz (Avusy)
Téléphone +41 79 772 46 06

4 Satigny | Administration

Holcim Granulats et Bétons
Chemin de la Vieille-Ecole 12
1242 Satigny



Informations techniques sur les bétons à propriétés spécifiées

Classes d'exposition selon SN EN 206: 2013 + A1: 2016

	Classe	Environnement	Exemples d'application
Action agressive sur l'armature	X0	aucune dégradation	béton non armé, sans incorporation métallique, situé dans un environnement non agressif, fondation non armée à l'abri du gel
	■ Corrosion de l'armature induite par la carbonatation		
	XC1	sec ou humide en permanence	béton armé à l'intérieur de bâtiments, éléments immergés en permanence dans l'eau
	XC2	humide, rarement sec	fondations
	XC3	humidité modérée	béton extérieur abrité de la pluie, halle ouverte, local humide
	XC4	alternativement sec et humide	béton extérieur exposé aux intempéries; pylône, balcon, élément de façade, parement
	■ Corrosion de l'armature induite par des chlorures		
	XD1	humidité modérée	surfaces exposées au brouillard salin (chlorures transportés par voie aérienne) au voisinage d'une chaussée
	XD2a	mouillé, rarement sec, teneur en chlorures ≤ 0.5 g/l («eau douce»)	piscine d'eau douce
	XD2b	mouillé, rarement sec, teneur en chlorures > 0.5 g/l («eau salée»)	piscine d'eau salée, élément au contact d'eaux industrielles
XD3	alternativement sec et humide	élément de pont, dalle de parking	
Action agressive sur le béton	■ Dégradations dues au gel avec ou sans sel de déverglaçage		
	XF1	saturation modérée en eau sans sel de déverglaçage	surfaces verticales exposées à la pluie et au gel
	XF2	saturation modérée en eau avec sel de déverglaçage	surfaces verticales exposées au gel et au brouillard salin
	XF3	forte saturation en eau sans sel de déverglaçage	surfaces horizontales exposées à la pluie et au gel (sans sel de déverglaçage)
	XF4	forte saturation en eau avec sel de déverglaçage	surfaces exposées aux projections d'eau saline, dalle de roulement, arrêt de bus, bordure de pont
	■ Dégradations dues à l'agressivité chimique de l'environnement		
	Exposition aux attaques sulfates dans les eaux souterraines ou dans le sol		
	XA1s	faible agressivité	élément en contact avec le terrain, fondation, tunnel, pieux
	XA2s	agressivité modérée	
	XA3s	forte agressivité*	
	Exposition à d'autres types d'agressions chimiques (dissolvantes)		
	XA1c	faible agressivité	fosse à lisier, bassin de décantation de STEP
	XA2c	agressivité modérée	bassin biologique (nitrification/dénitrification) de STEP, réservoir contenant de l'eau potable de faible dureté, piscine (traitement chimique)
	XA3c	forte agressivité	tour de refroidissement, centrale à biogaz (méthanisation)

Le béton à propriétés spécifiées est un béton défini par ses exigences de base et le cas échéant supplémentaires, dont la responsabilité de la composition et de la production incombe au producteur. Les exigences de base selon SN EN 206 sont les classes d'exposition, la classe de résistance à la compression, la consistance, la dimension maximale des granulats ainsi que la classe de teneur en chlorures.

*Examen par des spécialistes si des mesures de protection supplémentaires sont possibles et nécessaires.

Résistance à la compression

Les bétons sont subdivisés en différentes classes de résistance selon leurs résistances à la compression. Chaque classe de résistance à la compression est définie par deux valeurs caractéristiques minimales (p.ex. C25/30 pour le béton ou LC16/18 pour le béton léger), la première correspond à une valeur sur cylindre et la deuxième sur cube.

Consistance du béton vibré

Le choix de la consistance adaptée est d'une grande importance pour la mise en œuvre correcte du béton. En Suisse, on utilise couramment trois méthodes d'essais pour évaluer la consistance. Les classes de consistance ainsi mesurées dépendent de l'essai effectué.

Etalement		Compaction		Affaissement		Etalement au cône d'Abrams (SCC)		Qualification de la consistance chez Holcim
Classe	Valeur [mm]	Classe	Valeur	Classe	Valeur [mm]	Classe	Wert [mm]	
		C0*	≥ 1,46					raide
F1*	≤ 340	C1	1,45 - 1,26	S1	10 - 40			ferme
F2	350 - 410	C2	1,25 - 1,11	S2	50 - 90			plastique
F3	420 - 480	C3	1,10 - 1,04	S3	100 - 150			molle
F4	490 - 550			S4	160 - 210			très molle
F5	560 - 620			S5*	≥ 220			fluide
F6*	≥ 630					SF1	550 - 650	très fluide
						SF2	660 - 750	très fluide et autocompactant
						SF3	760 - 850	

* À éviter en raison du manque de sensibilité de la méthode d'essai. Il n'existe pas de corrélation absolue entre les valeurs selon les différentes méthodes d'essai, la pratique permet néanmoins de tirer des équivalences approximatives.

Dimension maximale des granulats

La dimension nominale maximale des granulats (D_{max}) dépend aussi des hypothèses relatives à la sécurité structurale, elle doit être choisie en fonction de l'enrobage et de l'écartement des barres d'armatures ainsi que de la géométrie de l'élément à bétonner. Le dosage minimal en ciment donné dans le tableau «Classes d'exposition» n'est valable que pour une dimension maximale des granulats $D_{max} = 32$ mm. En cas de dimension maximale des granulats différente, il faut corriger le dosage minimal en ciment selon le tableau ci-dessous.

Dimension maximale des granulats [mm]						
	8	16	22.5	32	45	63
Correction du dosage minimal en ciment	+15 %	+10 %	+5 %	0	-5 %	-10 %

Classe de teneur en chlorure

La norme SN EN 206 définit différentes exigences relatives à la teneur maximale en chlorure admise dans le béton frais pour le béton non armé (CI 1.0), le béton armé (CI 0.20) ainsi que le béton précontraint (CI 0.10). Elle est exprimée en pourcentage de la masse de ciment. Les bétons à propriétés spécifiées proposés dans la liste de prix correspondent à la classe CI 0.10.

Indication sur le béton pompé

La «gâchée de lubrification», utilisée pour amorcer le pompage et constituée d'un mortier riche en ciment, ne doit en aucun cas être utilisée pour bétonner des éléments porteurs.

Montée en résistance

Tous les bétons à propriétés spécifiées figurant dans la liste de prix offrent au minimum une montée en résistance « moyenne » à 20° C. Le Holcim Selfpact présente une montée en résistance « lente ». La montée en résistance minimale exigée par la SN EN 206 est garantie. De manière générale, en plus de la formulation du béton, la montée en résistance est fortement influencée par la température ambiante, la cure, la situation et la géométrie de l'ouvrage.

Bétons NPK

Bétons à propriétés spécifiées

Le catalogue des articles normalisés définit des types de bétons utilisés pour les soumissions de bétons à propriétés spécifiées. Les bétons NPK A à L permettent de réaliser la plupart des travaux de bétonnage dans le bâtiment et le génie civil, car toutes les classes d'exposition et les principales classes de résistance à la compression usuelle dans la pratique sont couvertes. Nous vous recommandons d'employer les articles de bétons NPK lors de vos appels d'offres et commandes.

Données techniques des bétons NPK

Les sortes de béton définies (en tant que bétons à propriétés spécifiées) concernent des utilisations courantes dans le génie civil et le bâtiment, avec une classe de teneur en chlorures Cl 0.10. En fonction de l'ouvrage, les classes de résistances, de consistance et le D_{max} peuvent être adaptés.

Applications	Bétons-NPK	Classes d'exposition	Résistance à la compression	e/c_{eq} maximum	Dosage min. en ciment [kg/m³]	Résistance au gel-dégel des bétons selon SIA
bâtiment	A	XC1, XC2	C20/25	0.65	280	
	B	XC3	C25/30	0.60	280	
	C	XC4, XF1	C30/37	0.50	300	
travaux publics et génie civil	D (T1) ¹	XC4, XD1, XF2, XF3	C25/30	0.50	300	moyenne
	E (T2) ¹	XC4, XD1, XF4	C25/30	0.50	300	haute
	F (T3) ²	XC4, XD3, XF2	C30/37	0.45	320	moyenne
	G (T4) ²	XC4, XD3, XF4	C30/37	0.45	320	haute
	H (P1)		C25/30	0.50	330	
	I (P2)		C25/30	0.50	380	
	K (P3)		C20/25	0.60	330	
	L (P4)		C20/25	0.60	380	

¹Les sortes D et E couvrent la classe d'exposition XD2a(CH). ²Les sortes F et G couvrent la classe d'exposition XD2b(CH).

Essais de durabilité selon la norme SIA 262/1

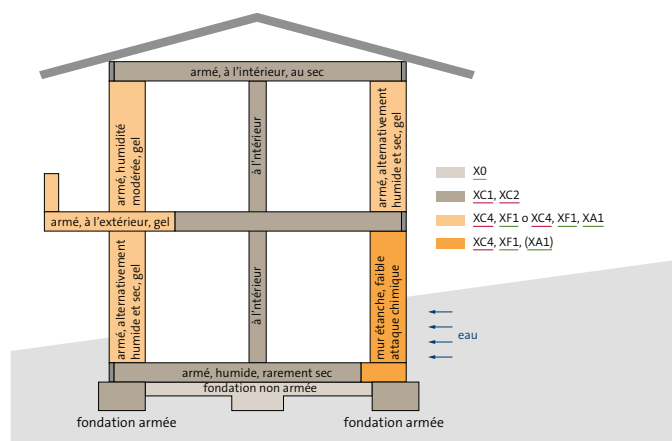
Applications	Bétons-NPK	Classes d'exposition	Aucun essai	Perméabilité à l'eau	Résistance aux chlorures	Résistance au gel-dégel des bétons	Résistance à la carbonatation
bâtiment	A	XC1, XC2	■				
	B	XC3		(■)*			■
	C	XC4, XF1					■
travaux publics et génie civil	D (T1)	XC4, XD1, XF2, XF3				■	■
	E (T2)	XC4, XD1, XF4				■	■
	F (T3)	XC4, XD3, XF2			■	■	
	G (T4)	XC4, XD3, XF4			■	■	

* Seulement pour les variétés spécifiques.

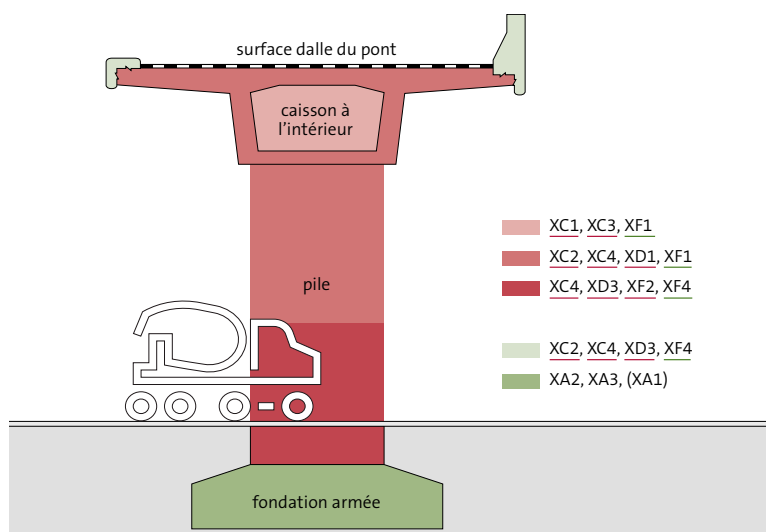
Le prescripteur peut demander des essais alternatifs tels que:

- Pénétration d'eau sous pression (profondeur de pénétration)
- Résistance au gel et sel de déverglaçage selon la méthode TFB pour les bétons sans air entraîné (bétons TN)

Aperçu des applications de bétons NPK pour le bâtiment



Aperçu des applications de bétons NPK pour les travaux publics et génie civil



Exigences complémentaires pour le béton en fonction des propriétés

Les exigences complémentaires (selon SN EN 206) avec procédure de contrôle correspondante et valeurs limites doivent être indiquées lors de l'appel d'offre.

Béton à composition prescrite

Pour les propriétés et valeurs atteignables selon la composition, la responsabilité incombe uniquement à la partie émettant l'appel d'offre. A cet effet, l'émetteur de l'appel d'offre doit donner à la partie soumissionnaire toutes les indications requises telles que le type et la teneur en ciment, la courbe granulométrique du granulat, le rapport eau/ciment, le type et la teneur en additifs ou d'adjuvants, etc.

Béton de recyclage selon le cahier technique SIA 2030:2021

Terme et définitions pour le béton de recyclage

Béton de recyclage RC-C

Le béton à propriétés spécifiées selon SN EN 206:2013+A2 dont le mélange de granulats contient au moins 25 pourcent en masse de granulats de béton (C) doit être désigné en tant que RC-C. Le béton de recyclage RC-C est divisé selon les teneurs déclarées de granulat de béton (C) en les classes suivantes:

RC-C25: $25 \text{ M.-%} \leq C < 50 \text{ M.-%}$ en pourcent en masse

RC-C50: $50 \text{ M.-%} \leq C \leq 100 \text{ M.-%}$ en pourcent en masse

Il n'est pas permis d'ajouter au béton RC-C du granulat de gravats mixtes (M).

Béton de recyclage RC-M

Le béton à propriétés spécifiées selon SN EN 206:2013+A2 dont le mélange de granulats contient au moins 10 pourcent en masse de granulats de gravats mixtes (M) doit être désigné en tant que RC-M. Le béton de recyclage RC-M est divisé selon les teneurs déclarées de granulat de gravats mixtes (M) en les classes suivantes:

RC-M10: $10 \text{ M.-%} \leq M < 40 \text{ M.-%}$ en pourcent en masse

RC-M40: $40 \text{ M.-%} \leq M \leq 100 \text{ M.-%}$ en pourcent en masse

Il est permis d'ajouter au béton RC-M du granulat de béton (C) et de le compter en tant que granulat de gravats mixtes (M), à condition que la teneur minimale de granulats de gravats mixtes (M) atteigne au moins 40 pourcent en masse.

Applications possibles du béton de recyclage

Le béton recyclé est défini comme du béton selon SN EN 206 et SIA 262 et approuvé pour les classes d'exposition suivantes selon SIA 2030:2021.

Classe de béton de recyclage	Sortes de béton selon SN EN 206:2013+A2:2021, tableaux NA.5 et NA.8								
	0	A	B	C	D	E	F	G	Béton de pieux P1, P2, P3, P4
RC-C25	admis				1)	non admis			admis
RC-C50	admis				1)	non admis			1)
RC-M10	admis			1)	non admis				1)
RC-M40	admis	1)			non admis				1)

¹⁾ Seulement admis après des essais préliminaires correspondants. Les résultats des essais préliminaires ne peuvent être utilisés pour l'admission que si la composition du béton testé, en particulier celle de son granulat recyclé, est comparable à celle du béton prévu pour l'ouvrage.

Béton de recyclage selon CT SIA 2030:2021

Estimation du module d'élasticité, E_{rcm} pour la planification avec béton recyclé en fonction des variables d'entrée avec et sans densité brute déclarée.

Classe de module d'élasticité	E_{rcm} N/mm ²	$E_{rc,min}$ N/mm ²
EX	pas d'exigence	pas d'exigence
E15	≥ 15 000	≥ 12 000
E20	≥ 20 000	≥ 17 000
E25	≥ 25 000	≥ 22 000
E30 ¹⁾	≥ 30 000	≥ 27 000

¹⁾ Les classes de modules d'élasticités supérieures sont admises sur la base d'essais préliminaires correspondants. Elles sont à définir par échelon de 2000 N/mm².

La déclaration du module d'élasticité moyen E_{rcm} des bétons recyclés RC-C et RC-M doit être effectuée avec les classes de module selon le cahier technique SIA 2030.

Surcharge CO₂

Le changement climatique est l'un des plus grands défis à l'échelle mondiale. Lors de la Conférence sur le climat qui s'est tenue fin 2015 à Paris, un nouvel accord, qui engage tous les États à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, a été adopté pour la période après 2020. L'objectif est de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Cembureau, l'association de l'industrie européenne du ciment, est consciente de sa responsabilité à cet égard et a élaboré une feuille de route, avec des objectifs intermédiaires. Pour notre avenir, cela signifie que nous devons identifier, tout au long de la chaîne de création de valeur du ciment et du béton, des moyens permettant d'assurer d'ici 2050 une production neutre en CO₂.

L'Union Européenne a introduit dès 2005 le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE), auquel la Suisse sera soumise à partir de 2021. Ici, les certificats d'émission requis pour chaque tonne de CO₂ libérée sont librement négociés sur le marché. Holcim a été la première entreprise au monde de matériaux de construction à signer l'initiative dite « Business Ambition for 1.5°C » et s'est ainsi engagée à mettre en application la formulation des objectifs scientifiques de l'initiative « Science Based Targets » (SBTi). Avec cette promesse de « Net-Zero », Holcim souligne son rôle de leader dans la construction durable et pose les jalons d'une fourniture à ses clients de matériaux de construction durables et innovants à l'avenir.

L'objectif du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union Européenne est de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Les cimenteries sont tenues d'y participer, mais cela leur permet de se voir attribuer gratuitement des droits d'émission partiels. En Suisse, cette répartition est effectuée par le Conseil fédéral sur la base de la loi sur le CO₂ de septembre 2020, qui se fonde elle-même sur les exigences de l'UE. La quantité totale de quotas d'émission disponibles sera réduite chaque année à partir de 2021, la quantité manquante respective de quotas devant être achetée. Pour 2022, la réduction de l'allocation gratuite est d'environ 2,2%; la Commission européenne envisage actuellement de porter ce facteur à 4,2% à partir de 2022 dans le cadre du paquet «Fit for 55». En raison de la pénurie continue de certificats, les prix des certificats CO₂ ont massivement augmenté et une nouvelle hausse est attendue.

Notre but est de continuer à réduire nos émissions de CO₂ dans l'intérêt du développement durable à l'échelle mondiale et de celui de nos clients, et de limiter autant que possible les coûts qui y sont liés. Quand cela est nécessaire, nous misons sur des primes conformes au principe pollueur-payeur selon l'intensité des émissions de CO₂ des différents types de béton en fonction de la teneur en ciment et du type de ciment utilisé. Ces surcharges sont les suivantes:

Type de béton	Surcharge CO ₂ CHF/m ³
Bâtiment NPK A - C	3.00
Génie civil NPK D (T1) - G (T4)	3.20
Pieux forés et parois diaphragmes P1 - P4	3.80
Non normé	0.20 par 25kg de ciment
Mortier	0.20 par 25kg de ciment

Bétons à teneur réduite en CO₂ avec moins de surcoût

Type de béton	Surcharge CO ₂ CHF/m ³
Evopact NPK A - C	2.40
EvopactPLUS NPK A - C	2.40
EvopactZERO NPK A - C	0.00 (CO ₂ déjà compensé par le projet de protection du climat)

Les surcharges CO₂ peuvent être ajustées unilatéralement et avec effet immédiat par Holcim en fonction de l'évolution du prix du CO₂ dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE.

Les services environnementaux, la conservation des ressources naturelles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre font partie de notre stratégie d'entreprise. Cela nous permet également de maintenir les coûts engendrés par la taxe sur le CO₂ aussi bas que possible. Nous investissons sciemment dans des innovations et des améliorations continues de la production, ce qui réduit également l'impact financier pour nos clients. Par exemple, nos bétons Evopact sont produits avec Susteno, le premier et le seul ciment en Europe qui économise les ressources et dans lequel des granulats mélangés provenant de sites de démolition sont utilisés comme additif. Cela permet à Holcim de fermer complètement le cycle des matériaux de construction, car ce matériau fin ne peut pas être recyclé dans la production de béton et devrait normalement être mis en décharge. Par rapport à un ciment de masse déjà optimisé, l'utilisation de Susteno permet d'économiser dix pour cent de CO₂. Dans l'EvopactPLUS, le gravier naturel est remplacé par des agrégats recyclés de la région et dans l'EvopactZERO, l'empreinte carbone restante peut être compensée par des projets certifiés de protection du climat.

Votre conseiller commercial se fera un plaisir de répondre à vos questions ou de discuter avec vous de vos besoins.

Bétons de performance

Selfpact – Le béton autocompactant selon norme SN EN 206

Désignation de produit	Résistance à la compression	Consistance	Grain max D _{max} [mm]	Classe d'exposition	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Selfpact 2							
3732CL	C30/37	SF2	32	XC4, XF1		233.00	4.00
3716CL	C30/37	SF2	16	XC4, XF1		238.00	4.00
3708CL	C30/37	SF2	8	XC4, XF1		253.00	4.00
4516CL	C35/45	SF2	16	XC4, XF1		250.00	4.00

Autres Selfpact sur demande.

Shotpact – Le béton projeté

Désignation de produit	Dosage en ciment [kg/m³]	Consistance indicative	Grain max D _{max} [mm]	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Shotpact à composition prescrite						
ZH3	350		8	sec, granulats 1000 l	214.00	3.80
ZH5	400		8	sec, granulats 1000 l	222.00	3.80
ZG7	450	F4	8	humide	231.00	3.80

Autres Shotpact sur demande.

Lightpact – Le béton léger et isolant

Désignation de produit	Résistance à la compression [valeur moyenne indicative N/mm²]	Consistance indicative	Grain max D _{max} [mm]	Dosage en ciment [kg/m³]	Masse volumique sèche indicative [kg/m³]	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Lightpact à composition prescrite								
■ LE900	2	C3	4	400	900	Ecographe (pompable)	341.00	3.40
■ LE1200	4	C3	4	400	1200	Ecographe (pompable)	331.00	3.40
■ LE1500	7	C3	4	400	1500	Ecographe (pompable)	321.00	3.40

Produit disponible à la centrale: ■ Vernier

Autres Lightpact sur demande.

Bétons durables

Evopact et EvopactPLUS bétons à propriétés spécifiées selon norme SN EN 206

Désignation de produit	Granulats	Classe de module d'élasticité	Résistance à la compression	Consistance	Grain max D _{max} [mm]	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Sorte A – XC1, XC2								
▲ A105EVO	Primaire		C20/25	C3	32	Evopact A, pompable	193.00	2.40
C2A101EVO	RC-C25	E25	C25/30	C3	32	EvopactPLUS A, s.d.	199.00	2.40
A101EVO	Primaire		C25/30	C3	32	Evopact A, pompable	196.00	2.40
A153EVO	Primaire		C25/30	C3	16	Evopact A, pompable	207.00	2.40
■ Sorte B – XC3								
▲ C2B201EVO	RC-C25	E25	C25/30	C3	32	EvopactPLUS B, s.d.	204.00	2.40
▲ B201EVO	Primaire		C25/30	C3	32	Evopact B, pompable	201.00	2.40
B251EVO	Primaire		C25/30	C3	16	Evopact B, pompable	209.00	2.40
■ Sorte C – XC4, XF1								
▲ C2C301EVO	RC-C25	E30	C30/37	C3	32	EvopactPLUS C, s.d.	212.00	2.40

▲ Sorte de béton sur la base de SN EN 206.

Bétons non normés

Désignation de produit	Dosage en ciment [kg/m³]	Granularité [mm]	Consistance indicative	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Béton à base de granulats recyclés						
ZB67 0-22	150	0/22	C1	ferme, 100 % 0/22 recyclé	163.00	1.20
ZB73 0-22	200	0/22	C1	ferme, 100 % 0/22 recyclé	171.00	1.60
ZB121	150	0/32	C1	ferme, 80 % 0/22 recyclé	161.00	1.20
ZB127	200	0/32	C1	ferme, 80 % 0/22 recyclé	169.00	1.60
ZB147	325	0/32	C3	molle, pompable	201.00	2.60
ZB150	350	0/32	C3	molle, pompable	207.00	2.80

Bétons classiques

Bétons à propriétés spécifiées selon norme SN EN 206

Désignation de produit	Résistance à la compression	Consistance	Grain max D _{max} [mm]	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Sorte A – XC1, XC2						
▲ A105	C20/25	C3	32	pompable	191.00	3.00
A101	C25/30	C3	32	pompable	194.00	3.00
A108	C25/30	F4	32	pompable	197.00	3.00
A153	C25/30	C3	16	pompable	205.00	3.00
■ Sorte B – XC3						
▲ B201	C25/30	C3	32	pompable	199.00	3.00
B251	C25/30	C3	16	pompable	207.00	3.00
B206	C30/37	C3	32	pompable	204.00	3.00
■ Sorte C – XC4, XF1						
▲ C301	C30/37	C3	32	pompable	208.00	3.00
C310	C30/37	F4	32	pompable	211.00	3.00
C351	C30/37	C3	16	pompable	218.00	3.00
C357	C30/37	F4	16	pompable	222.00	3.00
■ Sorte D – XC4, XD1, XF2, XF3						
▲ D401TL	C25/30	C3	32	3.0% air, pompable	213.00	3.20
■ Sorte G (T4) – XC4, XD3, XF4 résistant gel-sel selon essai alternatif TFB (sans air entrainé)						
▲ G701TN	C30/37	C3	32	pompable	223.00	3.20
G751TN	C30/37	C3	16	pompable	234.00	3.20
■ Sorte G (T4) – XC4, XD3, XF4 (avec air entrainé)						
▲ G701TL	C30/37	C3	32	3.0% air, pompable	227.00	3.20
G751TL	C30/37	C3	16	3.5% air, pompable	238.00	3.20
■ Sorte X – XA2s, XC4, XD3 (avec agressions sulfates, CH)						
■ CPX4	C30/37	C3	32	pompable	241.00	3.20

Produit disponible à la centrale: ■ Vernier

▲ Sorte de béton sur la base de SN EN 206.

Bétons pour pieux forés selon norme SN EN 206

Désignation de produit	Résistance à la compression	Consistance	Grain max D _{max} [mm]	Classe d'exposition	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Béton pour pieux forés et parois moulées – mise en place milieu humide						
IC01	C30/37	F5	32	XC4, XD1, XF1	227.00	3.80
IS01	C30/37	F5	32	XA2s, XC4, XD2a (CH)	247.00	3.80

Autres bétons et mortiers

Bétons non normés						
Désignation de produit	Dosage en ciment [kg/m³]	Granularité [mm]	Consistance indicative	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]
■ Bétons						
ZN13	150	0/16	C1	ferme	170.00	1.20
ZN19	200	0/16	C1	ferme	178.00	1.60
ZN28	250	0/16	C1	ferme	186.00	2.00
ZN35	300	0/16	C2	plastique	194.00	2.40
ZN38	325	0/16	C2	plastique	198.00	2.60
ZN41	350	0/16	C2	plastique	202.00	2.80
ZN44	375	0/16	C2	plastique	205.00	3.00
ZN48	400	0/16	C3	molle	210.00	3.20
ZN67	150	0/32	C1	ferme	164.00	1.20
ZN73	200	0/32	C1	ferme	172.00	1.60
ZN82	250	0/32	C1	ferme	176.00	2.00
ZN90	300	0/32	C3	molle	183.00	2.40
ZN93	325	0/32	C3	molle	189.00	2.60
ZN95	350	0/32	C2	plastique	191.00	2.80
ZN220	375	0/32	F4	très molle, parois moulées	205.00	3.00
ZN221	400	0/32	F4	très molle, parois moulées	211.00	3.20
■ Bétons drainants, caverneux						
ZS6	150	4/8	C1	ferme	172.00	1.20
ZS8	200	4/8	C1	ferme	180.00	1.60
ZS11	250	4/8	C1	ferme	188.00	2.00
ZS19	150	8/16	C1	ferme	160.00	1.20
ZS21	200	8/16	C1	ferme	168.00	1.60
ZS24	250	8/16	C1	ferme	176.00	2.00
ZS32	150	16/32	C1	ferme	158.00	1.20
ZS34	200	16/32	C1	ferme	166.00	1.60
ZS37	250	16/32	C1	ferme	174.00	2.00

Mortiers non normés						
Désignation de produit	Dosage en ciment [kg/m³]	Granularité [mm]	Consistance indicative	Remarques	Prix départ centrale [CHF/m³]	Surcharge CO ₂ [CHF/m³]

■ Mortiers

MN5	200	0/4	C0	raide	190.00	1.60
MN7	250	0/4	C0	raide	198.00	2.00
MN9	300	0/4	C0	raide	206.00	2.40
MN10	325	0/4	C0	raide	210.00	2.60
MN11	350	0/4	C0	raide	214.00	2.80
MN12	375	0/4	C0	raide	218.00	3.00
MN13	400	0/4	C0	raide	222.00	3.20
MN14	425	0/4	C0	raide	226.00	3.40
MN15	450	0/4	C0	raide	230.00	3.60
MN26	200	0/8	C0	raide	186.00	1.60
MN28	250	0/8	C0	raide	194.00	2.00
MN30	300	0/8	C0	raide	202.00	2.40
MN31	325	0/8	C0	raide	206.00	2.60
MN32	350	0/8	C0	raide	210.00	2.80
MN33	375	0/8	C0	raide	214.00	3.00
MN34	400	0/8	C0	raide	218.00	3.20
MN35	425	0/8	C0	raide	222.00	3.40
MN36	450	0/8	C0	raide	226.00	3.60

Renseignements et suppléments de prix bétons

Liants sur demande	Les bétons et mortiers non normés sont fabriqués avec du ciment Optimo 4 ou Batimo 3R. Un changement de ciment est possible sur demande et un supplément de prix sera facturé selon le type de ciment choisi.			
Adjuvants	Tarif des adjuvants facturés séparément. Un retardement de prise particulièrement important nécessite des essais préliminaires.			
	VZ	Retardateur de prise	3.75	CHF par kg
	FS	Antigel	3.20	CHF par kg
	FM	Fluidifiant	4.30	CHF par kg
Qualité	Le maintien de la qualité du béton est garantie selon la norme. Les ajouts nécessaires selon les conditions climatiques seront facturés en supplément. Le refus d'ajout d'accélérateur de prise en cas de basses températures ou de retardateur de prise en cas de températures élevées doit être annoncé avant la fabrication. La signature du bulletin de livraison engage le client.			
Autres bétons	Pour d'autres types de bétons, bétons teintés au moyen de pigments ou bétons fibrés, veuillez contacter notre service commercial.			
Garantie	Pour les bétons et mortiers sans propriétés spécifiées, nous ne garantissons qu'un dosage précis des composants à l'exclusion de toute autre garantie concernant les caractéristiques à l'état frais ou durci du béton.			
Surcharge CO ₂	Les surcharges CO ₂ peuvent être ajustées unilatéralement et avec effet immédiat par Holcim en fonction de l'évolution du prix du CO ₂ dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE.			
Supplément énergétique	Le supplément énergétique actuel est de 3.00 CHF/m³			

Pompes à béton

Conditions p/interventions courantes	Pompage rapide (minimum 15 m ³ /heure) compris déplacement, installation, nettoyage et repli Pompage lent (entre 15 m ³ et 12 m ³ /heure) compris déplacement, installation, nettoyage et repli		
Camions-pompes p/interventions courantes (Béton livré par Holcim)	Pompage par étape	Unité	CHF
	de 0.1 m ³ – 19.9 m ³	Forfait	600.00
	de 20 m ³ – 29.9 m ³	m ³	36.00
	de 30 m ³ – 99.9 m ³	m ³	29.00
	de 100 m ³ – 199.9 m ³	m ³	26.00
	dès 200 m ³	m ³	23.00
Conditions p/interventions courantes	Les conditions pour les interventions courantes sont réglés comme suit: débit minimum sur chantier: 15 m ³ /h (mimi-pompage: 5 m ³ /h) Temps de pompages supplémentaire facturé à 250 CHF par heure.		
Suppléments pour	Suppléments	Unité	CHF
	Tuyaux: jusqu'à 3 pièces (1 tuyaux = 3m) dès 4 pièces	Tuyaux	inclus 39.00
	Pompage spécial accès difficile, demandes spéciales	Forfait	250.00
	Annulation pompe (après 15 h la veille)	Forfait	250.00
	Pompage lent (<15 m ³ /h)	m ³	20.00
	Déplacement sur chantier	Forfait	120.00
	Pompage de nuit (20 h – 6 h) et week-end	Forfait	300.00
	Pompage à l'heure/attente	H	250.00
Emplacement nécessaire pour mise en place	Pour assurer les livraisons à une heure précise, les commandes de transport et de pompage doivent nous parvenir 48 heures à l'avance. Pour une livraison le jour suivant, dernier délai: la veille à 11 heures. Possibilité de pomper les bétons maigres avec un agent de pompage. En cas de panne des engins de pompage, le fournisseur de ces prestations n'assume aucune responsabilité pour les retards éventuels. Un accès au chantier en bon état est indispensable pour l'installation de nos pompes.		

Indications techniques sur les granulats pour béton selon la norme SN EN 12620

Granulats pour béton selon la norme SN EN 12620

Les granulats constituent la matière première la plus abondante dans le sous-sol suisse. L'extraction de granulats a lieu dans des gravières au moyen d'excavatrices, de bulldozers ou d'un jet d'eau à haute pression, dans des rivières au moyen d'une dragline, dans des lacs avec une drague ou par l'exploitation des carrières. Holcim (Suisse) SA occupe une position de leader dans l'exploitation de granulats en assurant chaque phase du processus que sont l'extraction, le traitement, la logistique et la renaturalisation des sols. Nos sites modernes disposent d'une capacité élevée et nous garantissons une production de haute qualité et conforme aux besoins.

Les granulats sont réglementés dans les normes suivantes en fonction de leurs applications et de leurs exigences:

Sujet	Normes
Granulats pour bétons	SN EN 12620 incl. SN 670 102-NA
Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodrômes et d'autres zones de circulation	SN EN 13043 incl. SN 670 103-NA
Granulats pour mortiers	SN EN 13139 incl. SN 670 101-NA
Granulats pour ballasts de voies ferrées	SN EN 13450 incl. SN 670 110-NA
Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées	SN EN 13242 incl. SN 670 119-NA
Graves non traitées	SN EN 13285 incl. SN 670 119-NA
Granulats norme de base	SN 670 050

En fonction des exigences et des domaines d'application, une vaste gamme de granulats est disponible. Nous recommandons en général l'utilisation de granulats pour béton selon la norme SN EN 12620.

Sur la base de la certification de produits, le producteur de granulats est en droit, selon l'annexe NA des normes harmonisées de munir les produits correspondants du sigle CE internationalement reconnu.

Nous nous tenons volontiers à votre entière disposition pour le choix du granulat adapté à vos besoins.

Granulats

Granulats pour bétons selon SN EN 12620

Désignation	Classe granulaire [mm]	Remarques	Masse volumique en vrac [ca. t/m³ en vrac]	Prix départ gravière [CHF/t]
■ Sable pour ouvrages en béton				
Sable	0/4		1.55	32.90
■ Gravillon pour ouvrages en béton				
Gravillon	4/8	semi-roulé	1.58	29.40
Gravillon	8/16	semi-roulé	1.60	29.40
Gravillon	16/32	semi-roulé	1.60	28.90
■ Graves pour ouvrages en béton				
Grave	0/16	semi-roulé	1.75	30.40
Grave SCC	0/32	semi-roulé	1.85	30.40

Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et autres zones de circulation selon SN EN 13043:2002

Désignation	Classe granulaire [mm]	Remarques	Masse volumique en vrac [ca. t/m³ en vrac]	Prix départ gravière [CHF/t]
Sable concassé	0/4	classe s.d.	1.55	s.d.
Gravillon concassé	4/8	classe s.d.	1.58	s.d.
Gravillon concassé	8/11	classe s.d.	1.59	s.d.
Gravillon concassé	11/16	classe s.d.	1.60	s.d.
Gravillon concassé	16/22	classe s.d.	1.60	s.d.

Granulats non normés

Désignation	Classe granulaire [mm]	Remarques	Masse volumique en vrac [ca. t/m³ en vrac]	Prix départ gravière [CHF/t]
■ Granulats non normés roulés				
Grave	0/8	semi-roulé	1.55	32.40
Pesette genevoise grise	8/11		1.60	103.40
Tout-venant de réglage	0/32	semi-concassé	2.00	26.90
Grave tout-venant	0/63		2.00	25.90
Boulets	32/300	roulé	1.75	34.90
■ Matériaux de remplissage				
Drainage	32/63	roulé	1.70	28.90
■ Matériaux de recyclage				
Grave recyclée	4/22		1.70	s.d.
Grave recyclée	0/63		1.70	s.d.

Aggneo

Aggneo

Aggneo est un granulat recyclé qui est utilisé pour la production de matériaux de construction de haute qualité. Les granulats recyclés, qui sont produits à partir de déchets mixtes issus de la démolition de bâtiments, contribuent à la préservation des ressources naturelles. Grâce à Aggneo, votre projet contribue à un avenir durable pour le secteur de la construction.

Produits Aggneo sur demande.

Renseignements et suppléments de prix granulats

Cette liste de prix est destinée aux entreprises	Elle s'entend pour marchandise chargée sur moyens de transport, au départ de la gravière, sous réserve du stock. Toute réclamation est à faire par le client, à réception des matériaux.
Chargement en centrale à béton	de Vernier ou Carouge: + 10.00 CHF/t.
Quantité minimale	Quantité minimale facturée: 1 tonne.
Densités apparentes	Les masses volumiques en vrac sont données à titre indicatif.
Livraisons	Les quantités livrées reposent sur les éléments de mesure de la centrale de livraison.
Supplément énergétique	Le supplément énergétique actuel s'élève à 1.00 CHF/t pour le gravier et à 0.60 CHF/t pour la décharge

Acceptation des matériaux

Décharge	
	Prix
■ Décharge A (terres non polluées)	
Mise en décharge, taxe cantonale comprises (Taxe cantonale)	s. d.
Plus-value pour matériaux fluents	4.00 CHF/t
■ Décharge B (DCMI décharge contrôlée pour matériaux inertes)	
Mise en décharge, taxe cantonale, redevance cantonale et taxe fédérale comprises (Taxe cantonale selon loi sur les gravières et son règlement d'application, redevance cantonale selon le règlement des déchets de Genève et taxe OTAS pour les déchets inertes stockés définitivement)	s. d.
Plus-value pour matériaux fluents	4.00 CHF/t
Plus-value pour matériaux fluents	6.80 CHF/m³

Holcim se réserve le droit de répercuter toutes modifications des taxes et redevances cantonales, respectivement fédérales.

Services de laboratoire béton et granulats

Services de laboratoire	
Essais bétons frais Essais bétons durcis ■ Compression, module d'élasticité, traction par flexion ■ Essais de durabilité selon SIA 262/1 ■ Perméabilité ■ Résistance au gel-dégel sels ■ Résistance à la carbonatation ■ Résistance aux chlorures ■ Résistance aux sulfates ■ Résistance à l'alcalis-granulats (AAR): Méthode de la performance. Examen microscopique Essais sur granulats ■ Géométriques (granularité, teneur en concassé, coefficient d'aplatissement, coefficient d'écoulement, classification des constituants recyclés) ■ Physiques (masse volumique, absorption, Los Angeles) ■ Chimiques (Chlorures, Sulfates, Soufre) ■ Microbar ■ Minéralogie und Péetrographie	Laboratoire Eclépens STS 0510  Holcim (Suisse) SA Laboratoire des matériaux Industriestrasse 12 CH-1312 Eclépens Tél: +41 (0)58 850 94 74

Renseignements, tarifs et suppléments de prix transports

Conditions relatives au transport	Le choix du moyen de transport est du ressort de la centrale de livraison. Le camion-malaxeur est indispensable pour la livraison des bétons et mortiers à propriétés spécifiées dont la consistance est du type C2 ou supérieur. Les prix de transport peuvent être adaptés selon l'évolution du prix du carburants. Ainsi que des éventuelles taxes (RPLP etc.).		
Livraisons minimum	Les prix au m ³ s'entendent pour des livraisons de 6 m ³ au minimum.		
	Type de véhicule	Béton [m³]	Gravier [t]
	Chargement minimum facturé	6.00	25.00
Heure de déchargement	Les prix de transport au m ³ incluent 20 minutes de déchargement pour les malaxeurs, 30 minutes pour les malaxeurs 10 m ³ . 10 minutes pour les camions basculants.		
Accès difficiles et divers	Nous nous efforçons de respecter les horaires convenus mais n'engageons pas notre responsabilité pour des dégâts pouvant résulter d'un début d'intervention retardé. Des cas de force majeure et pannes d'installation, quelles qu'en soient les causes, des encombrements ou restrictions de circulation ainsi que l'impossibilité d'intervention indépendante de notre volonté nous dégagent de nos obligations pour la durée de ces incidents. En aucun cas, nous ne pouvons être contraints à un dédommagement ou autre prestation compensatoire. En particulier, nous ne pouvons pas être rendus responsables de dégâts directs ou indirects sur l'ouvrage suite à des incidents techniques tels que panne de machine, bourrage de la conduite, etc. L'accès au chantier doit être assuré aux véhicules (pompe, malaxeurs, etc.). Dans les cas d'accès difficile, une aide doit être mise à disposition par l'entreprise. Cette dernière est également tenue de prendre les mesures et mettre en place toutes dispositions en matières de signalisation routière. Nos prestations prennent fin à la sortie du béton de la conduite de pompage. Le décalage de l'heure de début d'intervention convenue n'est possible qu'en accord avec le client. Par contre, le client devra prendre en charge une indemnité forfaitaire si la pompe est déjà en route vers le lieu d'intervention convenu. Pour le montage, démontage et nettoyage des conduites, le client mettra à disposition, sans frais, la main-d'œuvre nécessaire. Le fournisseur de béton prêt à l'emploi est seul responsable des quantités et propriétés du béton selon SN EN 206. Le visa de réception du pompiste n'engage pas notre responsabilité concernant les qualités convenues ou escomptées du béton à l'état frais ou durci. Le béton livré doit être de composition et de consistance permettant son pompage sans difficultés. Les prélèvements d'échantillons en vue d'un contrôle de qualité sont à effectuer en présence d'un représentant du fournisseur de béton. L'entreprise (client) est seule responsable du respect des règles et mesures de sécurité édictées par la SUVA en vue de la prévention d'accidents sur le chantier.		

Conditions générales

Heures d'ouverture et de chargement	Les heures d'ouverture et de chargement sont adaptées aux conditions locales de l'industrie de la construction et affichées en centrale.	
Autres suppléments	Désignation	Prix [CHF]
	Chauffage du 1 ^{er} décembre au 28/29 février*	3.80 par m ³
	Incorporation d'ajouts ou d'additions fournis par le client	10.00 par chargement
	Fabrications hors des heures d'ouverture le soir dès 17 h, la nuit jusqu'à 6 h et week-end:	
	Ouverture de centrale	2'000.00 par ouverture
	Majoration fabrication	20.00 par m ³
	Majoration transport	20.00 par m ³
	Retour béton	50.00 par m ³
	Nettoyage suite à fabrication de bétons spéciaux avec additions tels que bétons teintés, légers et fibrés	10.00 par m ³
	<i>* En dehors de ces dates, le chauffage sera facturé si la température extérieure est au-dessous de 5°C.</i>	
Offres	La validité des offres est limitée à 2 mois sauf convention particulière.	
Conditions de paiement	Net à 30 jours. Tous les prix indiqués sont hors TVA. Les paiements en espèces ne sont plus acceptés à partir du 1.9.2021. Les paiements par carte sont acceptés.	
Réclamations sur facture	Les factures doivent être vérifiées et les éventuelles erreurs signalées dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Après ce délai, les factures sont considérées comme acceptées.	
Protection des données	Dans le cadre des relations contractuelles que nous entretenons avec notre clientèle, il s'est avéré nécessaire de devoir traiter des données aussi bien générales que personnelles. A cet effet et dans le cadre de l'entretien et du développement des relations d'affaires, le client autorise Holcim Granulats et Bétons SA à transmettre de telles données aux sociétés qui leur sont affiliées aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.	
Conditions générales de livraison	En complément aux présentes dispositions, les « Conditions générales de livraison pour le béton prêt à l'emploi » de l'ASGB sont applicables. En cas de divergence, nos propres conditions de la présente « Liste de prix » priment sur celles de l'ASGB.	
Sécurité au travail et protection de la santé	Holcim s'engage à ce que les prescriptions de sécurité et santé au travail soient respectées conformément aux dispositions légales (p. ex. CO art. 328, LAA art. 82, OPA, etc.) ainsi que les dispositions concernant les accidents, les règles et normes de sécurité émises par les autorités, associations professionnelles (p. ex. directives sécurité SUVA ou CFST, OTConst, etc.). Holcim forme ses collaborateurs et sous-traitants en ce sens. Aussi, dans le cas où les conditions de travail sur le site à livrer seraient jugées non conformes aux exigences de sécurité en vigueur, les collaborateurs et sous-traitants de Holcim doivent refuser d'intervenir. Si aucune mesure immédiate n'est prise sur le chantier et que la livraison doit être reportée ou renvoyée, tous les frais occasionnés seront facturés au client (temps d'attente, transports aller-retour, marchandise, pompe, etc.).	
Quantité de chargement	Eu égard à la sécurité routière et à l'observation des prescriptions légales, nos machinistes et chauffeurs ont l'instruction de ne jamais surcharger leurs véhicules. Le chauffeur doit en tout temps être en mesure de communiquer ce poids maximal à nos machinistes au moyen du permis de circulation du véhicule.	
Accès	La circulation sur des accès et esplanades qui a lieu sur ordre du client se fait à ses risques et périls. Toute responsabilité est refusée pour d'éventuels dommages à des rues ou des places non appropriées pour l'accès aux poids lourds.	
Changements de prix	D'éventuelles augmentations des coûts de production (par ex. de l'énergie et des matières premières) peuvent en tout temps entraîner une modification des prix.	

Conditions générales de livraison pour le béton

Toutes les commandes pour livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit.

Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans les normes SIA 262/1 et SN EN 206.

1. Prix courants et offres

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale. Ils n'acquiescent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants. La validité d'offres particulières est limitée à 6 mois, sous réserve de conventions spéciales.

Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m³ se réfèrent au m³ de béton mis en place.

En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on convient d'une livraison franco chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus.

Pendant les mois d'hiver, du 1er décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

2. Passation et acceptation de la commande

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas.

Si lors de la commande, un béton à performances spécifiées est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon SN EN 206 ou la sorte de béton selon CAN.

Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la SN EN 206.

Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avèrent nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

3. Adjuvants et ajouts

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés. Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires.

Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminée.

4. Livraison

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles que panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machines, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu à signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuels retards dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

5. Garantie

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande.

Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et SN EN 206 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative.

En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage – une réclamation en temps utile et objectivement fondée étant présumée – à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate. Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis. Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

6. Réclamation pour défauts

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si

- a) l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande
- b) la livraison présente des défauts apparents

Lors de livraison franco chantier, est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette. La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206, et que l'éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

7. Conditions de paiement

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant.

Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats. La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

8. Lieu d'exécution et for juridique

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Berne, janvier 2016

Association Suisse de l'industrie des Gravieres et du Béton ASGB



Conditions générales de livraison de granulats

1. Garantie et responsabilité

Le fournisseur garantit la livraison de la quantité et qualité conformément à la commande. Sont exclusivement déterminantes pour la qualité les qualités fixées dans la norme respective. Les normes déterminantes pour les qualités du produit sont attribuées aux produits respectifs dans la liste des prix. Les produits sont contrôlés et certifiés, pour autant que cela soit exigé dans la norme. Dans le cadre de cette garantie, le fournisseur s'engage, à condition d'un avis des défauts à temps et objectifement justifié, à remplacer gratuitement le matériau faisant l'objet d'une réclamation ou, si le matériau est utilisable de manière limitée, à accorder une réduction du prix appropriée. Il n'y a pas de défaut, si le matériau livré correspond à la commande, mais qu'il n'est pas utilisable pour le but envisagé. Le fournisseur ne répond pas d'une utilisation impropre et inadéquate du matériau livré conformément à la commande. En cas d'utilisation de gravier sur des toits plats, toute responsabilité du fournisseur est exclue pour les dommages causés à la couverture du toit, de même, le fournisseur ne répond pas de l'association avec des liants, si des gravillons sont utilisés pour un traitement de surface. Toutes autres prétentions en raison de défauts de livraison allant au-delà des prétentions de garantie ci-dessus sont expressément exclues, notamment toute responsabilité pour d'autres dommages directs ou indirects est exclue.

2. Quantités

Pour la densité des gravats (t/m^3) et la quantité de livraison (t), les mesures dans l'usine (non pas sur le chantier) sont déterminantes. Dans les usines où le matériau est pesé, la conversion en m^3 a lieu sur la base des valeurs moyennes, déterminées de manière neutre, pour la densité des gravats et l'humidité.

3. Quantité de chargement

Eu égard à la sécurité routière et à l'observation des prescriptions légales, nos machinistes et chauffeurs ont l'instruction de surcharger leurs véhicules en aucun cas.

4. Accès

La circulation sur des accès et esplanades qui a lieu sur ordre du client se fait à ses risques et périls. Pour d'éventuels dommages à des rues ou des places non appropriées pour l'accès aux poids lourds, toute responsabilité est refusée.

5. Délais

Le fournisseur s'applique à observer les délais convenus et à annoncer suffisamment tôt les éventuels retards. Le fournisseur n'assume pas la responsabilité par suite de livraisons tardives du matériau commandé.

6. Réclamations

Le client est tenu de vérifier le matériau à la livraison et d'adresser les éventuelles réclamations immédiatement après la livraison du matériau.

7. Examen du matériau

Si des examens complémentaires en laboratoires sont exigés pour un but d'utilisation déterminé, les frais correspondants seront à la charge du client, sous réserve de stipulations contraires.

8. Lieu d'exécution et for juridique

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal du site de production de granulats. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Berne, novembre 2006

Association Suisse de l'Industrie des Graviers et du Béton ASGB



Holcim (Suisse) AG

Hagenholzstrasse 83

8050 Zürich

Suisse

Téléphone +41 58 850 68 68

marketing-ch@holcim.com

holcim.ch

holcimpartner.ch